

Procès-verbal de la séance du jeudi 6 décembre 2018

Le Président du Conseil général, M. Stéphane Schneider, ouvre la séance à 20 h 15.

Il souhaite la bienvenue à la Municipalité dans sa nouvelle configuration et demande à chaque membre voulant intervenir d'attendre que la parole lui soit donnée, de se lever et d'être concis dans ses interventions. Il précise que la séance sera enregistrée afin de faciliter le travail du secrétaire.

Il signale la présence de M. Pierre-Alain Pingoud du « Journal de Cossonay » et de M. Yvan Becker (Romande Énergie) pour ce qui concerne le préavis n° 4 (modernisation de l'éclairage public).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et se présente comme suit :

1. Assermentations
2. Appel et adoption du procès-verbal du 28 juin 2018
3. Communications du Président du Conseil
4. Préavis municipal 12.2018/1 : Indemnités des membres du Conseil général
5. Préavis municipal 12.2018/2 : Indemnités de la Municipalité
6. Préavis municipal 12.2018/3 : Budget 2019
7. Préavis municipal 12.2018/4 : Modernisation de l'éclairage public
8. Activités des commissions intercommunales
9. Communications de la Municipalité
10. Divers et propositions individuelles

Le Président demande à Mmes Evelyne Antonin et Barbara Favey de fonctionner comme scrutatrices pour cette séance.

1. Assermentations

Le Conseil général procède à l'assermentation de trois nouveaux membres : Sœur Lucienne Wehrle, M. Kevin Chassay et Mme Pilar Seoane.

Le Président se réjouit d'accueillir à nouveau une représentante de l'Institution des Diaconesses de St-Loup et de la participation du Président de la Jeunesse.

2. Appel et adoption du procès-verbal du 28 juin 2018

Le Président du Conseil annonce que Mlle Lucie Mojonier a déménagé et que Mme Caroline Favey a été élue « municipale ».

Le Conseil général de la commune de Pompaples compte désormais 51 membres.

<i>Appel :</i>	- <i>Présents :</i>	<i>38 membres</i>
	- <i>Excusés :</i>	<i>9 membres</i>
	- <i>Non excusés :</i>	<i>4 membres</i>
	- <i>Quorum :</i>	<i>17</i>
	- <i>Majorité simple :</i>	<i>20</i>
	- <i>Bulletin secret :</i>	<i>8</i>

Le procès-verbal du 28 juin 2018 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Communications du Président du Conseil

Le Président a quelques informations à transmettre.

- Suite aux décisions prises en juin avec les jetons de présence, deux lettres de remerciements ont été reçues. L'une a été envoyée par MYrun4help (don de CHF 300.-- comme soutien financier à l'organisation de cette 4^e édition) et l'autre par Zoé4life (don de CHF 300.-- également). Cette dernière association s'occupe d'enfants atteints d'un cancer et de leurs proches avec pour but : la guérison. En 5 ans, elle a remis plus de CHF 500'000.-- pour soutenir la recherche. De nouveaux protocoles de traitements qui n'étaient pas disponibles en Suisse ont vu le jour grâce à ces financements. Plus d'une centaine de familles sont ainsi soutenues.

C'est la première fois que le Président du Conseil prend connaissance de lettres de remerciements.

- Le Président a été approché par Mme Sarah Rempe, journaliste au « Journal de Morges ». Elle a fait une demande peu claire au sujet de la proportion « hommes – femmes » siégeant dans les conseils généraux du district. Le Président n'est pas rentré totalement en matière sur cette demande et ne sait pas si la journaliste est au point au sujet du fonctionnement d'un conseil général. Le Président a décidé de lui envoyer des chiffres mais en aucun cas la liste des conseillers (ères) car cela ne la regardait pas.
- Comment faire pour tester la perspicacité des autorités qui vérifient les résultats d'une votation ? Comment vérifier le professionnalisme des journalistes de la RTS ?

Faire une faute de frappe !

Lors de chaque votation, les résultats du dépouillement sont inscrits sur le site internet du Canton. Y figure aussi le nombre d'électeurs inscrits dans la commune. Le 23 septembre dernier, au lieu d'inscrire 495 électeurs... faute de frappe... a été validé 195 électeurs...

Sachant qu'il y a eu 183 votants, Pompaples a battu tous les records de participation (Moutier et Schaffhouse compris) avec un excellent 93,33% !

Du coup, lors de la chronique politique de Stéphane Deleury de la RTS du mardi suivant, le journaliste a rendu un vibrant hommage à notre commune pour son sens civique hors norme !

Au final, le Canton s'était également étonné de la disparition d'autant d'électeurs à Pompaples. Le nombre exact a été valablement transmis à la Préfecture et au Canton. Quant au journaliste de la RTS, qui visiblement n'a pas pris le soin de faire un minimum de contrôle, le Président n'a pas jugé utile de le lui faire remarquer.

- Concernant les votations du 25 novembre 2018, le taux de participation est redevenu correct.

- Dates importantes pour 2019 :

- Conseils : 28 mars 2019,
20 juin 2019,
10 octobre 2019,
5 décembre 2019.

- Votations : 10 février 2019,
19 mai 2019,
20 octobre 2019 (Elections fédérales),
24 novembre 2019.

Une élection complémentaire se déroulera à une date pas encore communiquée. Elle concerne le Conseil d'État vaudois.

4. Préavis municipal 12.2018/1 : Indemnités des membres du Conseil général

Les préavis ont tardé à être mis en ligne sur le site de la commune. C'est dû à un problème informatique qui a été résolu depuis.

Comme c'est devenu l'habitude, les préavis ne sont plus lus lors de l'assemblée.

Le Président du Conseil passe la parole à M. Eric Pulfer qui rapporte au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Eric Chevallaz, Vincent Studer et du rapporteur a été convoquée le 12 novembre 2018.

L'exposé des motifs a été présenté par M. Georges Barré, syndic.

Selon la Loi sur les communes et le Règlement du Conseil général, la fixation des indemnités des membres du Conseil, des membres des Commissions, du Président et du Secrétaire du Conseil, ainsi que du Syndic et des membres de la Municipalité est de la compétence du Conseil. Cette décision est prise, en principe, une fois par législature.

Sur proposition du Bureau du Conseil, la Municipalité demande au Conseil général d'adapter les indemnités de ses organes.

La Commission des finances, à l'unanimité, propose d'entériner les propositions de la Municipalité, soit :

Président du Conseil, par séance :	CHF	250.--
Secrétaire du Conseil, par séance :	CHF	500.--
Huissier, par séance :	CHF	50.--
Jeton de présence, par séance :	CHF	10.--
Vacation, par heure :	CHF	40.--
Déplacement, par km :	CHF	--.80

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis n° 12.2018/1 de la Municipalité du 6 novembre 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter les rémunérations et indemnités des membres du Conseil général telles que proposées ci-dessus,
- que les modifications des traitements et indemnités énoncées ci-dessus entrent en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019.

La Municipalité n'a aucun complément à apporter.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer. Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 12.2018/1 est adopté à l'unanimité.

5. Préavis municipal 12.2018/2 : Indemnités de la Municipalité

Le Président du Conseil passe la parole à M. Eric Pulfer qui rapporte au nom de la Commission des finances.

La Commission des finances, composée de MM. Eric Chevallaz, Vincent Studer et du rapporteur a été convoquée le 12 novembre 2018.

L'exposé des motifs a été présenté par M. Georges Barré, syndic.

Selon la Loi sur les communes et le Règlement du Conseil général, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la Municipalité est de la compétence du Conseil. Cette décision est prise, en principe, une fois par législature.

Les indemnités actuelles datant de 2007, sauf les vacations qui, elles, sont de 2010, il a été jugé opportun d'adapter celles-ci en comparaison avec d'autres communes et en tenant compte de l'occupation des conseillers municipaux.

Au vu des motifs présentés par la Municipalité, la Commission des finances, à l'unanimité, propose au Conseil général d'entériner sa demande, soit :

Syndic, par année :	CHF	12'000.--	
Municipal, par année :	CHF	9'000.--	
Vacation, par heure :	CHF	40.--	
Forfait téléphone :	CHF	250.--	(selon abonnement nécessaire au bon fonctionnement des activités de la Municipalité)
Déplacement, par km :	CHF	--.80	(les déplacements dans les communes de Pommaples, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz et Orny sont compris dans le forfait annuel).

Le Conseil général de Pommaples,

- vu le préavis n° 12.2018/2 de la Municipalité du 6 novembre 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter les rémunérations et indemnités des membres de la Municipalité telles que proposées ci-dessus,
- que les modifications des traitements et indemnités énoncées ci-dessus entrent en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019.

Le Président du Conseil passe la parole à M. Georges Barré, syndic, qui apporte un complément d'informations sous la forme de tableaux.

- Le 1^{er} tableau fait l'historique de la rémunération de la Municipalité :

	→ 1994	1994	1999	2007	2010
Syndic	4'000.--	5'000.--	7'000.--	7'500.--	7'500.--
Municipal	2'000.--	2'500.--	4'000.--	4'500.--	4'500.--
Heure de vacation				25.--	30.--

L'estimation des forfaits est le suivant :

- Municipal : 45 semaines à 5 heures /semaine à CHF 40.-- /heure
- Syndic : 45 semaines à 6 ²/₃ heures /semaine à CHF 40.-- /heure

- Il présente 4 autres tableaux concernant les communes avoisinantes : celles de moins de 500 habitants, celles de 500 à 1200 habitants, celles de plus de 1200 habitants et finalement un tableau concernant les 4 communes voisines d'Eclépens, de Ferreyres, de La Sarraz et d'Orny.
- Un dernier tableau reprend ce qui précède et donne des moyennes en ce qui concerne les rémunérations municipales :

	Habitants	Municipal	Syndic	Vacation
	< 500	5'700.63	7'785.00	37.03
	500 à 1200	10'594.74	14'894.74	41.55
	> 1200	12'000.00	19'642.86	48.33
	Voisines	11'000.00	19'375.00	35.00
<i>Pompaples</i>	<i>854 hab</i>	<i>9'000.00</i>	<i>12'000.00</i>	<i>40.00</i>

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

M. Frédy Bovet indique : « Les déplacements dans les communes de Pompaples, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz et Orny sont compris dans le forfait annuel. J'imagine que c'est en fonction des commissions intercommunales. A ce moment-là, pourquoi ne pas rajouter Moiry et Chevilly ? ».

Rép. du Syndic : « On voulait éviter de se cantonner à de la petite pharmacie au sujet des communes énoncées ».

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 12.2018/2 est accepté à l'unanimité moins un avis contraire et 2 abstentions.

6. Préavis municipal 12.2018/3 : Budget 2019

Le Président passe la parole à M. Eric Chevallaz, rapporteur de la Commission des finances.

C'est le 12 novembre 2018 que la Commission des finances, composée de MM. Vincent Studer, Eric Pulfer et du rapporteur, a pris connaissance du préavis susmentionné.

M. Alain Bonzon, municipal des finances, a présenté le budget pour l'année 2019 qui prévoit des charges d'un montant de CHF 2'679'276.-- pour des revenus de CHF 2'530'720.--, soit un déficit budgété de CHF 148'556.--.

La commission souhaite relever les points suivants :

- Au vu des rentrées fiscales actuelles, le déficit devrait vraisemblablement se présenter.
- Au chapitre administration, l'augmentation des indemnités du Conseil général et de la Municipalité se monterait à CHF 22'000.--. Et l'étude pour l'harmonisation des transports publics et scolaires coûtera CHF 15'000.--.
- La part à la charge de la commune de Pompaples pour le changement du tableau électrique de la STEP se montera à CHF 26'900.--. Ce montant sera pris sur le fonds de réserve ad hoc.
- Des travaux de réfection d'une partie des chemins du Champ-Courbe et des Sordettes sont prévus pour un montant de CHF 43'700.--. Au cas où le déficit devait se présenter, il est prévu de prélever CHF 30'000.-- sur le fonds de réserve 43.480.4.
- Des travaux d'entretien s'élèvent à CHF 14'400.--, ainsi qu'une étude d'assainissement de CHF 8'000.--, pour l'immeuble chemin En Montanney 3.

La Commission des finances, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis n° 12.2018/3 de la Municipalité du 6 novembre 2018,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

décide

- d'accepter le budget communal pour l'exercice 2019 comme suit :

Total des charges :	CHF	2'679'276.--
Total des produits :	CHF	2'530'720.--
Déficit budgétaire :	CHF	148'556.--

Le Président du Conseil passe la parole à M. Alain Bonzon, municipal, pour un complément d'informations.

M. Bonzon parle du budget 2019, de l'anticipation de la RIE III, de la facture sociale et du devenir du taux d'imposition :

« L'introduction anticipée de la réforme fiscale des entreprises en 2019 apporte une certaine difficulté à l'établissement du budget.

L'incidence fiscale de la RIE III est insignifiante pour la commune de Pompaples tant le produit de cet impôt est faible. Par contre, les effets de la modification du système de péréquation introduite pour compenser les pertes fiscales dues à la RIE III au niveau cantonal et au niveau général des communes vaudoises sont beaucoup plus inquiétants, de même que l'évolution de la facture sociale.

Depuis trois ans déjà, la Municipalité a constitué une réserve de CHF 200'000.-- destinée à atténuer ces hausses de charges. Les éléments émis par la Canton présentent un coût supplémentaire de quelque CHF 70'000.-- pour 2019. Cette estimation est évolutive tant à la hausse qu'à la baisse ; le budget qui vous est présenté en tient partiellement compte.

Rappelons que le taux d'imposition a été fixé à 66% pour la durée de la législature. La Municipalité estime qu'il faudra envisager une augmentation de ce taux d'ici peu, ladite réserve permettant de patienter et ainsi mieux appréhender l'impact RIE III.

Avant de vous soumettre une hausse du taux d'imposition la Municipalité peut ou pourrait proposer d'activer différents outils dont

- la maîtrise des dépenses : la municipalité estime déjà la pratiquer dans la mesure de ses attributions,
- la modération des investissements : la fortune nette et les réserves libres de la commune permettront tout de même d'assumer les travaux envisagés sur le plan d'investissement présenté en début de législature,
- l'intervention sur les impôts conjoncturels par une hausse de l'impôt foncier, des droits de mutations et de l'impôt sur les successions et donations.

L'augmentation de population de plus de 5% prévue à courte échéance peut faire évoluer autant négativement que positivement les charges et produits communaux.

Ces considérations évoquées, liées à un exercice 2018 probablement moins favorable que ceux présentés ces trois années précédentes, incitent votre exécutif à rester attentif tout en maintenant son degré de prudence financière.

Pour ne pas conclure sur une vision pouvant paraître négative, nous relevons que fort heureusement les Autorités successives de Pompaples ont su maintenir et entretenir le patrimoine communal tout au long des dernières décennies mettant probablement la commune à l'abri de dépenses extraordinaires importantes, à l'exemple de ce que nous pouvons proposer ce soir au niveau de l'éclairage public pour un coût relativement modeste ».

Puis il parle encore de hausses d'impôts. On pouvait lire dans 24 H que le Grand Conseil a validé la dette fiscale jusqu'en 2023. Si le Canton en est à 154,5 pts, il prévoit de monter à 156 pts en 2020. Mais la commune devrait jouer le jeu et abaisser de 1,5 pts. Ainsi rien ne devrait changer pour tout citoyen. Pour compliquer, Mme Métraux a organisé dernièrement un forum de la péréquation communale. Les 150 participants avaient le même discours : la péréquation est à bout de souffle et il faudra la revoir lors de la prochaine législature.

Le Président du Conseil ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Conseil général est invité à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 12.2018/3 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis municipal 12.2018 /4 : Modernisation de l'éclairage public

Le Président du Conseil passe la parole à M. Patrick Favey, rapporteur de la commission ad hoc composée aussi de Mme Anne Leray et de M. Arnaud Bovet.

La commission s'est réunie le 12 novembre et le 22 novembre 2018 afin d'examiner le préavis n° 12.2018 /4, cité en marge.

La commission s'est renseignée auprès de la Romande Énergie et a établi les constatations et remarques suivantes :

- Il n'est pas possible d'obtenir une lumière chaude avec les LED prévus. Ils seront de couleur « blanc chaud ». Les luminaires installés près du Denner sont de couleur « blanc froid », donc pas représentatifs. Toute autre couleur de lumière ne permettrait pas l'économie de 3 ct/kWh qui est l'exigence du Canton pour obtenir la subvention.
- La Romande Énergie propose d'abaisser la luminosité de l'éclairage durant les heures « hors trafic » du public, soit de 50% entre 20 h et 23 h (cette diminution est imperceptible pour le piéton, selon M. Becker de la Romande Énergie) et de 70% entre 23 h et 5 h. Certaines communes diminuent même jusqu'à 90%, voire extinction complète, hormis la route principale. La décision doit être prise avant l'installation afin d'éviter des frais. Les adaptations ultérieures sont toutefois possibles, mais elles ne font pas partie du contrat de maintenance. Elles engendreraient des coûts supplémentaires.
- Il serait trop coûteux d'harmoniser tous les mâts. Il est donc judicieux d'adapter le nouveau système sur les anciens mâts qui sont d'ailleurs dans un état très convenable.
- La commission s'étonne qu'il n'y ait qu'une seule offre. Elle considère que tout projet d'investissement nécessite la comparaison entre deux voire plusieurs offres. Toutefois, la commission est consciente qu'au vu du délai imparti pour pouvoir bénéficier de la subvention, il était impossible de mettre la Romande Énergie en concurrence. Par ailleurs, cette dernière s'occupe du réseau communal depuis des années.

En conclusion, la commission ad hoc invite les membres du Conseil général à accepter le préavis n° 12.2018/4.

Puis c'est au tour de la Commission des finances de présenter son rapport. Elle est constituée de MM. Eric Chevallaz, Eric Pulfer et Vincent Studer (rapporteur).

Elle a été convoquée le lundi 12 novembre 2018 pour prendre connaissance du préavis susmentionné. M. Olivier Waber, municipal, a exposé le sujet.

La Municipalité de Pompaples souhaite installer un éclairage LED dans tout le village afin de voir à la baisse les coûts d'énergie pour les années à venir.

Les subventions accordées en ce moment par le Canton sont de CHF 3'500.-- pour l'étude du concept d'éclairage public pour une facture de CHF 5'464.85, ainsi qu'une participation à la fin des travaux de CHF 14'043.-- pour une facture estimée à un montant maximum de CHF 86'617.75.

Le financement de ce projet sera effectué par un prélèvement sur le fonds de réserve énergie renouvelable (compte 9282.46) de CHF 50'000.-- et le solde d'un montant de CHF 36'617.75 sera prélevé sur le fonds de réserve d'investissement (compte 9282.45) après déduction du subside cantonal.

Par conséquent, la Commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples,

- vu le préavis n° 12.2018/4 de la Municipalité du 12 novembre 2018,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux,
- d'accorder, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 86'617.75,
- d'accepter un prélèvement sur le fonds de réserve énergie renouvelable 9282.46 de CHF 50'000.--,
- d'accepter le prélèvement d'un montant maximum de CHF 36'617.75 sur le fonds de réserve d'investissement 9282.45, ainsi que les charges annuelles d'entretien et de fonctionnement.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle la présence de M. Becker de la Romande Énergie.

- M. Frédy Bovet fait une remarque du fait que l'on renonce à demander une contre-offre. La commission ad hoc l'a souligné alors que dans le préavis, il n'a pas été jugé nécessaire d'en demander une, vu la connaissance que cette dernière a de notre réseau. De plus, la commission ad hoc indique que, vu le délai imparti pour être subventionné, il était impossible de concurrencer la Romande Énergie. Dans le préavis, il est aussi indiqué que la commune peut bénéficier d'une subvention pour autant que les travaux aient débuté au plus tard le 30 juin 2019 et qu'ils soient terminés le 31 décembre 2019. Il s'inquiète aussi de la présence d'un seul prestataire.

Le Président du Conseil rappelle que la présence du représentant est uniquement pour répondre à des questions techniques et non pas pour faire du démarchage.

- M. Olivier Waber, municipal, indique que seule la Romande Énergie est en mesure de ne changer que les lampes sans avoir besoin de modifier les mâts qui sont en bon état, au contraire des autres prestataires, ce qui engendrerait des coûts supplémentaires.

- M. Gilles Pittet demande quels sont les autres prestataires ?
- M. André Favey demande quelle serait l'économie de la consommation avec un passage à l'éclairage LED.

Rép. de M. Waber : « Une économie d'environ CHF 3'600.-- ».

- M. Becker, présent pour des détails techniques, précise que les lampes actuelles sont des 100 watts, alors que les nouvelles lampes proposées seront des 54 watts. Il existe plusieurs possibilités pour l'éclairage des 109 mâts de la commune. Une diminution d'intensité à 50% dès 20 h, voire 70% dès 23 h sera possible et modulable par lampe, ce qui pourrait encore diminuer la consommation, donc le coût. Une économie de CHF 4'300.-- /année peut être envisagé.
- M. Cyril Monnier s'informe encore au sujet des chiffres énoncés : CHF 4'300 – 50% - 54 watts.

Rép. de M. Becker : « Si on ne réduit pas, l'économie sera inférieure (CHF 3'600.--). ».

- M. Frédy Bovet demande de rappeler la notion d'ordre : quand une personne veut s'exprimer, le minimum, c'est de se lever !
- M. Arnaud Bovet a une remarque : « On peut moduler la luminosité et l'adapter au profil du quartier mais aujourd'hui on n'a aucune idée à quoi cela va ressembler et ce serait une bonne idée si on décide d'entreprendre les travaux. Il faudrait que la Municipalité envisage un fonds de réserve pour d'ici un an et prévoir une consultation pour demander à chacun s'il veut changer la luminosité. Il propose aussi une phase « test ». Si la commune passe à l'éclairage par des LED, il y aura une économie de CHF 3'600.-- et ce système va s'étaler sur 15 ans. Mais il faudrait un fonds de réserve.

Rép. de M. Alain Bonzon : « La commune a déjà un fonds de réserve d'environ 1 million de CHF à disposition. On ne va pas encore constituer un autre fonds de réserve ».

- M. Arnaud Bovet ajoute : « Si on veut utiliser la technologie LED jusqu'au bout, il faudra un complément ».

Le Président du Conseil met fin aux discussions. Il invite le Conseil général à se prononcer.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

<i>Le préavis n°12.2018/4 est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.</i>
--

8. Activités des commissions intercommunales

ASISEVV :

Mme Dominique Leemann donne quelques informations :

- L'ASISEVV s'est réunie le 3 mai 2018. Une assemblée s'est tenue le 1^{er} novembre dernier. Elle a adopté le budget pour 7 mois car dès la prochaine rentrée scolaire, ce sera le nouvel Établissement scolaire qui entrera en fonction.
- Le Directeur des Écoles a parlé de la prise en charge des modifications que le nouvel Établissement allait amener, c'est-à-dire la perte de certains collègues et du déménagement de 180 élèves sur l'Établissement de Cossonay. Les élèves ont pu aussi être visités pour qu'on leur donne des explications. Il y aura aussi une diminution du temps d'activités des psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PLS).

ASI7 :

M. Frédy Bovet rappelle que l'ASI7 est l'association des 7 communes qui prendra le relais de l'ASISEVV dès le 1^{er} août 2019 :

- Des transactions auront lieu encore notamment concernant les pavillons préfabriqués provisoires.
- Une séance s'est déroulée le 31 octobre 2018 à Apples.
- Le Comité de Direction a donné des renseignements concernant l'avancement des travaux du nouveau collège à La Sarraz. Quelques détails restent à régler. Il devrait être prêt pour la rentrée 2019.
- Un préavis de crédit complémentaire de CHF 16'100.-- au budget 2018 a été accepté.
- Le budget pour les prochains mois de 2019 a été accepté. Cela coûte CHF 1'245'515.-- et représente essentiellement des bâtiments et des transports. Au prorata du nombre d'habitants, il en coûtera CHF 189'094.40 pour Pompaples.
- Le règlement du Conseil d'Établissement a été accepté. Le CODIR a été invité à mettre en place le Conseil d'Établissement de manière à ce qu'il fonctionne de façon à éviter que des gens interpellent la presse.

Mme Caroline Favey, municipale, précise qu'au bâtiment du collège à La Sarraz, les gros œuvres sont terminés, l'isolation est en cours et la grue est démontée.

AIEM :

M. André Loewer présente son rapport :

« L'AIEM s'est réunie à trois reprises, soit les mardi 12 décembre 2017, samedi 26 mai 2018 et mardi 4 décembre 2018 à Pompaples.

Au mois de décembre 2017, le conseil intercommunal a :

- accepté le procès-verbal de la séance du 20 juin 2017,
- nommé un nouveau membre, Eric Baatard, en remplacement de Dominique Crottaz, démissionnaire,

- accepté le budget 2018, avec un excédent de produits de CHF 96'310.--,
- accepté un préavis concernant les travaux de réfection des 2 cuves du réservoir des Alleveys à La Sarraz, pour un montant de CHF 214'900.--,
- discuté d'une interpellation d'un membre du conseil au sujet des fuites d'eau.

Au mois de mai 2018, le conseil intercommunal a :

- accepté le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017,
- élu son bureau, avec notre municipal Alain Bonzon à la fonction de président du conseil intercommunal de l'AIEM et Eric Brocard de La Sarraz comme vice-président. Les autres représentants de la commune de Pompaples sont Olivier Buc, qui est membre de la commission technique et est suppléant à la commission de gestion, André Loewer qui est membre de la commission de gestion, et Cyril Monnier qui est membre suppléant pour la commune de Pompaples,
- accepté les comptes 2017 avec des revenus, y compris un prélèvement sur le fonds de réserve, de CHF 1'047'976.45 et des charges de CHF 715'064.48. Au vu de ce bon résultat, le CODIR a procédé à des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 332'911.97. Ce conseil a été suivi de la célébration des 10 ans de l'AIEM. Nous avons assisté à une présentation de l'historique de la création de l'AIEM ainsi que des travaux effectués lors de ces 10 ans. Bien sûr, un repas frugal, avec la participation de tous les acteurs de l'AIEM, a clôturé cette manifestation.

Au mois de décembre 2018, le conseil intercommunal a :

- accepté le procès-verbal de la séance du 26 mai 2018,
- accepté le budget 2019, avec un excédent de produits de CHF 61'646.--,
- accepté un préavis concernant la mise à jour du Plan Directeur de la Distribution de l'Eau pour un montant de CHF 66'000.--.

SIEE :

M. Patrick Favey indique qu'une réunion s'est tenue le 24 octobre dernier à La Sarraz. Le budget a été accepté. Des discussions ont eu lieu concernant l'avenir de la STEP. Mais il est difficile de faire un rapport car il ne participe pas aux assemblées où il est question de la future STEP.

M. Georges Barré, syndic, indique que 3 communes (Ferreyres, La Sarraz et Pompaples) vont sur La Sarraz depuis bien des années. Des discussions ont lieu au sujet de l'avenir de la STEP dans le but de traiter les micropolluants. Il faudrait, si possible, compter sur 8'000 habitants. Deux communes s'étant retirées du projet, les 13 communes restantes sont tombées d'accord sur une variante mais les négociations vont encore continuer pendant des mois, voire des années.

AIPCV :

M. Bryan Chassay indique que l'AIPCV s'est réunie le 20 novembre 2018 à La Sarraz. Le budget 2019 a été accepté. L'année écoulée a été très bonne pour la piscine. Des travaux ne sont pas prévus pour les prochaines années.

Le Président du Conseil remercie les délégués de la commune pour la qualité de leurs « retours » car c'est important pour les conseillers de savoir ce qui se passe dans les affaires communales.

9. Communications de la Municipalité

- M. Olivier Waber parle de la déchetterie. Il présentera l'année prochaine un projet. Dans le cadre du PGA, il faudra légaliser la déchetterie. Il s'agira de la faire passer de la zone agricole à la zone d'utilité publique. Cela prendra un certain temps car le Canton devra accepter le PGA et ce devrait être fait en 2021.
- M. Alain Bonzon signale que, comme chaque année, le téléthon est organisé ce samedi par l'équipe de la pétanque, de la Jeunesse et l'équipe du four à pain. Venez nombreux à la salle de la Biolle dès 11h30. Vous y trouverez à boire et à manger, du bricolage pour les enfants et une Guggenmusik. Ce sera la 10^e année consécutive. En 9 ans, l'intégralité du bénéfice versé se monte à CHF 30'835.90.
- M. le Syndic remercie le Conseil pour son soutien au sujet des 4 préavis présentés et souhaite de belles fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2019.

10. Divers et propositions individuelles

- M. Kevin Chassay, président de la Jeunesse, indique qu'un repas de soutien se déroulera le samedi 16 février 2019 à la salle de la Biolle (choucroute bavaroise). Au Nouvel An, la Jeunesse va faire du bruit dans le village. Elle participera au concours de tambours à Croy le 12 janvier 2019.
- M. Frédy Bovet a une question : « En 28 ans de présence à Pommaples, il a observé que pendant ces années-là, on n'a pas eu beaucoup d'influence, notamment lors du démantèlement du site de St-Loup et lors de la disparition du district de Cossonay : on est un peu dans une sorte de no man's land. La construction de la Maison de la Venoge où des discussions ont eu lieu entre l'Isle et La Sarraz n'a pas abouti faute d'entente. Il faut se recentrer sur le Milieu du Monde (il doit souvent donner des explications lors de courts voyages en Suisse romande). Il y a une dizaine d'années, M. Delafontaine avait réfléchi à ce sujet. Il était question d'aménager au lieu-dit un panneau d'informations. Qu'en est-il ? »

M. Gilles Bichsel, municipal, lui répond : « Actuellement, une étude est en cours en collaboration avec l'État de Vaud et l'ARCAM. L'étude a débuté du temps de l'ancien propriétaire. Elle a été ralentie du fait du changement de propriétaire. Ce dernier a accepté l'idée de ce qui allait être entrepris. L'étude vient d'aboutir. Elle va prochainement être signée et de plus amples informations seront données lors du prochain Conseil ».

- Mme Ruth Küffer demande si le dernier Conseil de l'année ne pourrait pas être avancé d'une semaine car cette semaine est celle aussi du four à pain et du téléthon.

Rép. d'Alain Bonzon, municipal, qui comprend bien. Pour établir le budget de la commune, c'est assez serré et il n'est pas très aisé de le prévoir plus vite. Il faut tenir compte des interventions de dernière minute, des associations qui doivent aussi donner leurs chiffres et des commissions à convoquer. Il prend note de cette demande.

- Sœur Lucienne Wehrle indique qu'elle est là en tant que déléguée de la Communauté de St-Loup qui compte 29 sœurs d'un âge moyen plutôt élevé. Elles ont entre 30 ans et 99 ans (deux sœurs ont moins de 66 ans).

L'avenir préoccupe aussi la Communauté qui est en contact avec la commune de Pompaples, l'ARCAM, les EHNV et les autres communes des alentours. Elle espère que le site hospitalier se remplira autrement et le projet de l'école les tient à cœur.

Puis le Président du Conseil conclut cette assemblée en relevant que l'année 2018 se termine pour le Conseil avec des évènements marquants :

- le retour d'une femme à l'exécutif de la commune,
- le retour d'une représentante de l'Institution des Diaconesses de St-Loup au Conseil,
- la nomination d'un second vice-président,
- le renouvellement progressif des scrutateurs (attention à ce que l'équipe actuelle qui fait de l'excellent travail ne démissionne pas en bloc),
- la venue des jeunes au Conseil,
- le maintien des moins jeunes au Conseil.

Il remercie toutes et tous pour l'inlassable contribution au bon fonctionnement de la commune et souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Il reste encore un évènement marquant :

Le Président met en exergue le travail du secrétaire du Conseil qui a été nommé il y a 20 ans.

Pour marquer ces 20 ans, Madame Andréa Arn, Préfète du district de Morges a tenu à lui écrire une lettre dans laquelle elle relève qu'il a écrit non moins de 60 procès-verbaux dont 22 à l'ordinateur et 38 écrits à la main. En 20 ans de bons et loyaux services, il n'a manqué qu'une seule séance. Elle le félicite et le remercie chaleureusement pour le soutien apporté aux 5 présidents qui se sont succédés durant sa carrière. Le Conseil général de Pompaples a beaucoup de chance de pouvoir compter sur son dévouement et sur la parfaite exécution des tâches qui lui sont confiées.

Le secrétaire est très ému par les paroles que lui a adressées Madame la Préfète.

Mais ce n'est pas terminé.

A leur tour, la Municipalité et le Conseil remercie le secrétaire du Conseil pour toute sa contribution et lui remettent un bon pour un voyage. Le secrétaire n'en revient pas : un bon de voyage d'une valeur de CHF 2'000.--.

Une fois les applaudissements terminés, Charly Clerc, très ému, prend la parole (ce n'est pas souvent qu'il la prend au Conseil)... Il remercie la commune pour ce présent et Madame la Préfète pour ses bonnes paroles qui l'ont beaucoup touché. C'est vrai qu'en 1998, il a accepté cette place et il aime bien cette fonction.

Ce n'est pas évident d'écrire un PV, car si on regarde ce soir, il y a des moments où c'est impossible de prendre des notes car il y a trop de chiffres. Il a les préavis et les rapports des commissions, mais pas tous les documents. Une seule commission intercommunale lui donne son rapport (AIEM) et depuis peu, les séances sont enregistrées. L'enregistrement aide, c'est certain mais peut être aussi un piège car un PV, ce n'est pas écrire complètement tout ce qui a été dit, avec les virgules,... !. C'est difficile de condenser. Il faudrait retenir l'essentiel et le transcrire en peu de mots. Il faut aussi représenter l'atmosphère du moment.

Il remercie encore la Commune, la Municipalité et Madame la Préfète.

Le Président annonce que la Municipalité offre le verre de l'amitié au restaurant.

Le Président clôt cette séance. Il est 21 h 45.

Le Président :

Le Secrétaire :

Stéphane Schneider

Charly Clerc